



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Conseil d'Etat CE
Staatsrat SR

Rue des Chanoines 17, 1701 Fribourg

T +41 26 305 10 40, F +41 26 305 10 48
www.fr.ch/ce

Conseil d'Etat
Rue des Chanoines 17, 1701 Fribourg

Département fédéral de justice et police
Palais fédéral Ouest
3003 Berne

Document PDF et Word à :
zz@bj.admin.ch

Fribourg, le 10 décembre 2019

Révision totale de l'ordonnance sur la gestion du patrimoine dans le cadre d'une curatelle ou d'une tutelle (OGPCT)

Madame, Monsieur,

En réponse à la lettre de Madame la Conseillère fédérale Karin Keller-Sutter, concernant la procédure de consultation citée en titre, nous vous faisons part de nos observations.

Aux termes de l'article 12 al. 4, 2^{ème} phr. l'Autorité de protection doit rendre une décision formelle pour pouvoir obtenir d'une banque ou d'une assurance les extraits et les informations voulues. Or, nous considérons qu'une simple demande écrite est suffisante à cet effet.

Sous réserve de la remarque qui précède, nous adhérons pleinement aux objectifs visés par la révision entreprise.

En vous remerciant de nous avoir consultés, nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de notre considération distinguée.

Au nom du Conseil d'Etat :

Jean-Pierre Siggen
Président



Danielle Gagnaux-Morel
Chancelière d'Etat